Image not found or type unknown

Droit a la nationalité française

Par **Noura11**, le **18/03/2015** à **14:00**

Bonjour, je suis Algérienne née en 1944, j'ai vécu ici en France pendant 5 ans avec mon marie, ou j'ai eu avec lui 4 enfants dans 3 sont née ici (ont la nationalité française), j'aimerai bien savoir si j'ai le droit d'avoir la nationalité française (via mes enfants) et les démarches affaire si oui, et ça pour des raisons médical (maladie chronique), car j'ai eu un visa de 1 mois et c'était insuffisant pour mes RDV, et là je suis de retour en Algérie,
Merci d'avance

Par **youris**, le **18/03/2015** à **15:16**

Bjr,
une des conditions essentielles por obtenir la nationalité française est la résidence en france.
comme vous résidez en algérie, vous ne pourrez pas obtenir la nationalité française.
par contre comme parent d'enfants français, vous pouvez obtenir un titre de séjour.
Pour le traitement médical, il est conseillé d'avoir un document des autorités médicales algériennes indiquant que le traitement n'est pas disponible en algérie.
cdt

Par **Noura11**, le **19/03/2015** à **12:48**

Bonjour,
je vous remerciez pour votre réponse.

Cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés